



**Arrêté du 02 JANVIER 2024**

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 décembre 2023 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

**ARRETE :**

Pour les secteurs d'activités dont elle a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

**ARTICLE 1 :**

**Madame Sandrine LEBOEUF**, Responsable Accueil / Centre de Relations Clients, pour :

- signer les dépôts de plainte.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.



Fait à Limoges, le 02 JANVIER 2024

**La Directrice Générale**

